

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DU 2 FEVRIER 2018**

N° 2018/O1/002

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI ET LES MEMBRES DU GROUPE « PER L'AVVENE ».

OBJET : AGRESSION DE DEUX SURVEILLANTS A LA PRISON DE BORGIO.

CONSIDERANT les négociations en cours depuis plusieurs semaines au niveau national autour des questions de sécurité dans les prisons entre le ministère de la Justice et les personnels pénitentiaires,

CONSIDERANT la double agression à l'arme blanche de deux surveillants gravement blessés par un détenu radicalisé au sein de la maison d'arrêt de Borgo vendredi 19 janvier,

CONSIDERANT que l'acte a vraisemblablement été porté dans l'intention de donner la mort, et que le détenu, condamné en appel en novembre 2015 à 8 ans de prison pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, a été mis en examen pour tentative d'assassinat, reconnaissant bien le principe de préméditation,

CONSIDERANT que l'agresseur, dont la dangerosité croissante avait été signalée via l'engagement d'une enquête pour radicalisation, a pu commettre cet acte parce qu'il était en fin de peine et était de fait autorisé à évoluer librement dans l'espace commun de la maison d'arrêt,

CONSIDERANT que si l'on a longtemps cru la Corse à l'abri du terrorisme islamiste, force est de constater que ce n'est plus le cas aujourd'hui et que dans notre île aussi, ce phénomène inquiétant requiert la plus haute vigilance,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECLARE solennellement qu'il n'y a pas de place en Corse pour le terrorisme et le fanatisme religieux.

AFFIRME son soutien et son entière solidarité envers les surveillants blessés ainsi qu'à l'ensemble de la profession travaillant dans ces conditions fortement dégradées.

DEMANDE à la ministre de la Justice de prendre dans les meilleurs délais les mesures adéquates permettant aux personnels pénitentiaires d'effectuer leur travail dans des conditions de sécurité optimales.

DEMANDE à ce que les condamnés djihadistes ou prévenus, fichés pour actes de terrorisme et/ou manifestant des signes de radicalisation – ce qui fut précisément le cas à Borgo – soient regroupés au niveau national dans des établissements hautement sécurisés.

SOUHAITE que les autorités judiciaires procèdent à la requalification de la peine afin que soit prise en compte la dimension terroriste de cette double agression.